



## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

# Stratégie

---

**INTERCO NORMANDIE SUD EURE**

---

**Version : Juin 2022**

# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
Rappel du cadre réglementaire et des objectifs .....	6
<b>Définition des différents scénarios d'évolution et scénario retenu .....</b>	<b>7</b>
Présentation des scénarios envisageables chiffrés.....	8
Item 1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre .....	8
Item 3 : Maîtrise de la consommation d'énergie.....	9
Item 4 : Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage .....	10
Scénario retenu pour le PCAET de l'Interco Normandie Sud Eure.....	11
1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre .....	11
2. Renforcement du stockage de carbone .....	12
3. Maîtrise de la consommation d'énergie .....	13
4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage .....	14
5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur.....	15
6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires .....	15
7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration .....	16
8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques .....	17
9. Adaptation au changement climatique .....	17
<b>Méthodologie de l'élaboration de la stratégie du PCAET .....</b>	<b>19</b>
Une stratégie construite en concertation avec les différents acteurs du territoire.....	20
Étape 1 : Mobiliser les acteurs du territoire et recueillir leur vision (Été 2019 - Printemps 2021) .....	20
Étape 2 : Proposer une ébauche de stratégie avec la Commission Transition Énergétique (Été 2021).....	21
Étape 3 : Alimenter et affiner cette proposition de stratégie (Hiver 2021 - Printemps 2022) .....	21
Étape 4 : Finaliser une stratégie pour le PCAET de l'INSE (Printemps 2022) .....	22
Étape 5 : Valider la stratégie à mettre en place sur le territoire de l'INSE (Été 2022) .....	22
<b>Axes et orientations du PCAET de l'Interco Normandie Sud Eure.....</b>	<b>23</b>



# *Introduction*

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LETCV) et à l'article L.229-26 du code de l'environnement, l'Interco Normandie Sud Eure doit se doter d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce document composé d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un programme d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation, est un outil de planification visant à atténuer les effets du changement climatique, à développer les énergies renouvelables, à maîtriser la consommation d'énergie et à diminuer la pollution de l'air sur le territoire.

Le présent document constitue le deuxième volet de cet outil de planification à la fois stratégique et opérationnel.

L'article R.229-51 du code de l'environnement définit la stratégie de la manière suivante :

*« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :*

**1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;**

**2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;**

**3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;**

**4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;**

**5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;**

**6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;**

**7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;**

**8° Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;**

**9° Adaptation au changement climatique.**

*Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L.100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L.222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L.100-4. »*

Pour définir les priorités et les objectifs du PCAET, différents scénarios reprenant les thématiques listées ci-avant, et plus ou moins ambitieux ont été proposés.

L'objectif était ainsi de définir les secteurs où il sera possible d'agir en priorité afin de répondre aux exigences du PCAET. Il s'agit d'un travail préalable nécessaire à la structuration d'une stratégie globale, qui est ensuite traduite et déclinée en termes d'actions concrètes à mettre en place sur le territoire, dans le document « Plan d'action ».

# *Définition des différents scénarios d'évolution et scénario retenu*

Pour certains objectifs à chiffrer (item 1, 3 et 4 de l'introduction), quatre scénarios aux horizons 2030 et 2050 ont été élaborés avec l'outil Prosper et les éléments définis dans les différentes lois, correspondant à :

1. Un scénario tendanciel : Aucun réel changement, la tendance actuelle se poursuit ;
2. Un scénario prudent : Les évolutions sont liées à un début d'action publique ;
3. Un scénario réglementaire : Les évolutions sont liées à une volonté politique très forte afin de parvenir aux objectifs formulés par la loi ;
4. Un scénario maximal : Les modes de vie sont marqués par des évolutions majeures, permises par une action généralisée vers la sobriété énergétique venant de tous les acteurs locaux et allant parfois au-delà des objectifs fixés par la loi.

### Item 1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite LETCV) fixe les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à - 40 % entre la période 1990-2030 et à - 75 % entre la période 1990-2050.

Ces objectifs ont été revus à la hausse dans la nouvelle version de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) visant une diminution des émissions de - 55 % à l'horizon 2030 et de - 83 % en 2050.

Des objectifs de réduction par rapport à l'année 2015 sont également proposés par la SNBC selon le secteur d'activité :

Secteur	Objectif de réduction des émissions de GES par rapport à 2015	
	2030	2050
Bâtiment	- 49 %	Décarbonation complète
Transport	- 28 %	Décarbonation complète (sauf aérien et domestique)
Agriculture	- 19 %	- 46 %
Production d'énergie	- 33 %	Décarbonation complète
Industrie	- 35 %	- 81 %
Déchets	- 35 %	- 66 %

Source : Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

Plusieurs scénarios, plus ou moins ambitieux, ont pu être proposés concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans différents secteurs, aux horizons 2030 et 2050 pour le territoire de l'Interco normandie Sud Eure (INSE) :

#### Important :

Les données de 1990 calculées avec l'outil Prosper n'étant pas disponibles pour le territoire de l'Interco Normandie Sud Eure (INSE), les différents scénarios ont été élaborés à partir des données de 2014 (cf. le chapitre consacré à la méthodologie dans le Diagnostic du PCAET). Les tableaux qui suivent font référence à des calculs à partir cet outil Prosper.

**Les scénarios dits LETCV** correspondent pour leur part, aux objectifs réglementaires posés dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite LETCV).

**Les scénarios dits SNBC** correspondent, eux, aux objectifs réglementaires posés dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

**Tableau 1 : Scénarios de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité à l'horizon 2030**

Secteur d'activité	2014		2030				
	En Kteq carbone	En %	Scénario tendanciel	Scénario prudent	Ancien scénario réglementaire	Scénario réglementaire 1	Scénario réglementaire 2
			Prosper	Prosper	LTECV (- 40 %)	SNBC (- 55 %)	SNBC (secteurs)
Transport	97	34 %	85	75	58	44	70
Tertiaire	14	5 %	15	11	8	6	7
Résidentiel	38	13 %	37	32	23	17	19
Agriculture	101	35 %	101	97	60	46	82
Industrie	39	13 %	37	33	24	18	25
<b>TOTAL</b>	<b>289</b>	<b>100 %</b>	<b>275</b>	<b>248</b>	<b>173</b>	<b>131</b>	<b>203</b>
			-5 %	-14 %	-40 %	-55 %	-30 %

**Tableau 2 : Scénarios de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité à l'horizon 2050**

Secteur d'activité	2014		2050				
	En Kteq carbone	En %	Scénario tendanciel	Scénario prudent	Ancien scénario réglementaire	Scénario réglementaire 1	Scénario réglementaire 2
			Prosper	Prosper	LTECV (- 40 %)	SNBC (-55 %)	SNBC (secteurs)
Transport	97	34 %	76	45	25	16	0
Tertiaire	14	5 %	15	8	4	3	0
Résidentiel	38	13 %	35	15	10	7	0
Agriculture	101	35 %	101	85	25	17	55
Industrie	39	13 %	36	17	10	7	8
<b>TOTAL</b>	<b>289</b>	<b>100 %</b>	<b>263</b>	<b>170</b>	<b>74</b>	<b>50</b>	<b>63</b>
			-9 %	-41 %	-75 %	-83 %	-78 %

Si aucune action n'est mise en place (scénario tendanciel), l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre ne devrait diminuer que de 5 % à l'horizon 2030 et de 9 % à l'horizon 2050, par rapport au niveau de 2014. Elles pourraient même, dans certains secteurs, augmenter (tertiaire) ou stagner (agriculture).

Le scénario prudent ne permet pas non plus d'atteindre les objectifs définis par la loi (- 14 % à l'horizon et - 41 % à l'horizon 2050).

**Des efforts considérables dans l'ensemble des domaines devront donc être réalisés** sur le territoire de l'INSE pour y réduire suffisamment les émissions de gaz à effet de serre et tendre vers les scénarios réglementaires.

### Item 3 : Maîtrise de la consommation d'énergie

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose de réduire la consommation d'énergie finale de **20 % à l'horizon 2030 et de moitié en 2050, par rapport à 2012.**

Les scénarios suivants pour la maîtrise de la consommation d'énergie ont pu être proposés compte tenu des évolutions envisageables et du contexte réglementaire :

**Tableau 3 : Scénarios de maîtrise de la consommation d'énergie finale par secteur d'activité aux horizons 2030 et 2050**

Secteur d'activité	2014		2030				2050			
	En GWh	En %	Scénario tendanciel	Scénario prudent	Scénario réglementaire	Scénario maximal	Scénario tendanciel	Scénario prudent	Scénario réglementaire	Scénario maximal
			Prosper	Prosper	LTECV (- 20 %)	Prosper	Prosper	Prosper	LTECV (- 50 %)	Prosper
Transport	385	35 %	343	330	308	300	306	200	192	160
Tertiaire	90	8 %	96	90	72	68	103	70	45	40
Résidentiel	296	27 %	292	267	236	209	284	181	148	60
Agriculture	79	7 %	79	78	63	63	79	70	40	40
Industrie	247	23 %	233	230	197	195	220	210	125	125
<b>TOTAL</b>	<b>1097</b>	<b>100 %</b>	<b>1043</b>	<b>995</b>	<b>876</b>	<b>835</b>	<b>992</b>	<b>731</b>	<b>550</b>	<b>425</b>
			- 5 %	- 9 %	- 20 %	- 24 %	- 10 %	- 33 %	- 50 %	- 61 %

Si la tendance actuelle se poursuit, la consommation d'énergie totale ne devrait diminuer que de 5 % d'ici 2030 et de 10 % à l'horizon 2050. Le scénario prudent n'est, lui aussi, pas assez ambitieux puisqu'il permet une réduction de la consommation d'énergie de 9 % en 2030 et de 33 % en 2050. Tout comme pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il sera donc **nécessaire de mettre en place des actions supplémentaires pour la maîtrise de la consommation d'énergie sur le territoire de l'INSE.**

#### Item 4 : Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe pour objectif de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale à 32 % en 2030.

Les scénarios suivants ont été élaborés pour cette thématique à l'échelle du territoire de l'INSE :

**Tableau 4 : Scénarios de production d'énergies renouvelables par source d'énergie aux horizons 2030 et 2050**

Source d'énergie	2015		2030				2050			
	En GWh	En %	Scénario tendanciel	Scénario prudent	Scénario réglementaire (*)	Scénario maximal	Scénario tendanciel	Scénario prudent	Scénario maximal	
			Prosper	Prosper	LTECV (32 %)	Prosper et GRDF	Prosper	Prosper	Prosper et GRDF	
Solaire photovoltaïque	2	1,4 %	3,5	10	30	40	7	30	150	
Solaire thermique	0,5	0,4 %	0,7	5	10	20	1,5	10	30	
Pompe à chaleur (PAC)	8	5,8 %	12	15	20	25	15	25	25	
Bois énergie	98	70,7 %	100	100	100	100	98	100	100	
Éolien	30	21,7 %	48	75	80	100	48	100	150	
Méthanisation	0	0 %	5	10	60	120	10	60	239	
<b>TOTAL</b>	<b>138,5</b>	<b>100 %</b>	<b>169,2</b>	<b>215</b>	<b>300</b>	<b>405</b>	<b>179,5</b>	<b>325</b>	<b>694</b>	

(\*) : Scénario partant du postulat que la consommation d'énergie en 2030 a diminué en parallèle pour se rapprocher des exigences formulées dans la loi.

En 2015, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale du territoire était de 12,5 %. Le scénario tendanciel pour le développement des énergies renouvelables ne permettra d'atteindre l'objectif de 32 % dans la consommation finale qu'à la condition que le scénario maximum de réduction de la consommation d'énergie soit atteint.

Parallèlement au travail à mener pour la réduction de la consommation d'énergie, il sera donc nécessaire de réfléchir à la manière de procéder pour **développer les énergies renouvelables sur le territoire.**

Ces différents scénarios ont été proposés aux élus de la Commission Transition Énergétique de l'INSE, en charge de contribuer à l'élaboration du PCAET et de suivre son avancement. À partir de ces scénarios et des attentes et remarques formulées par l'ensemble des acteurs du territoire (cf. ci-après : partie 2 Méthodologie de l'élaboration de la stratégie du PCAET), il a été possible de déterminer des objectifs à atteindre (et atteignables) ainsi que des lignes directrices pour chacune des thématiques abordées dans le PCAET.

## 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre

### SCÉNARIOS RETENUS AUX HORIZONS 2030 ET 2050 POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

**Tableau 5 : Scénarios retenus de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité**

Secteur d'activité	2014		2030			2050		
	En Kteq carbone	En %	Scénario choisi	Chiffres (en Kteq carbone)	Moyens envisageables	Scénario choisi	Chiffres (en Kteq carbone)	Moyens envisageables
Transport	97	34 %	Scénario règlement <sup>re</sup> 1	44	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc de véhicules à faibles émissions</li> <li>Une politique volontariste de développement des modes de transports alternatifs et de relocalisation des activités</li> </ul>	Ancien scénario règlement <sup>re</sup>	25	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc de véhicules peu émetteurs</li> <li>Une généralisation des mobilités alternatives à l'automobile</li> <li>Des services limitant les besoins de mobilité</li> </ul>
Tertiaire	14	5 %	Ancien scénario règlement <sup>re</sup>	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un programme de rénovation des bâtiments publics lancé</li> <li>Le remplacement des chaudières fioul engagé</li> </ul>	Scénario règlement <sup>re</sup> 1	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des bâtiments majoritairement à la norme BBC</li> <li>Un parc de chauffage sobre en carbone</li> </ul>
Résidentiel	38	13 %	Ancien scénario règlement <sup>re</sup>	23	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une moitié des logements bien isolée (légère à BBC)</li> <li>1/4 des chauffages au fioul remplacés</li> </ul>	Scénario règlement <sup>re</sup> 1	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une grande partie des logements à la norme BBC ou plus</li> <li>Un parc de chauffage sobre en carbone</li> </ul>
Agriculture	101	35 %	Ancien scénario règlement <sup>re</sup>	60	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une évolution des pratiques agricoles (moins d'engrais azotés, plus de cultures qui stockent l'azote)</li> </ul>	Ancien scénario règlement <sup>re</sup>	25	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une évolution forte des pratiques agricoles</li> </ul>
Industrie	39	13 %	Ancien scénario règlement <sup>re</sup>	24	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreuses entreprises accompagnées pour substituer l'énergie thermique par des énergies renouvelables</li> </ul>	Scénario règlement <sup>re</sup> 1	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une majorité d'entreprises accompagnées pour substituer l'énergie thermique par des énergies renouvelables</li> </ul>
<b>TOTAL</b>	<b>298</b>	<b>100 %</b>	<b>/</b>	<b>159</b>	<b>- 45 % des émissions par rapport à 2014</b>	<b>/</b>	<b>67</b>	<b>- 77 % des émissions par rapport à 2014</b>

Les coûts de l'énergie en hausse, couplés à une volonté des différents acteurs devraient amener les choses à évoluer rapidement dans certains domaines (transport et industrie notamment). Pour les secteurs tertiaire et résidentiel, la collectivité dispose d'un levier d'action en termes de rénovation du bâti qui, cumulé à d'autres initiatives (développement des écogestes par exemple), devrait permettre de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre. Concernant le domaine de l'agriculture, des progrès ont été réalisés depuis 2014 et sont encore en cours.

Des efforts considérables devront toutefois être effectués par l'ensemble des acteurs et dans tous les secteurs. Les objectifs retenus ont donc été choisis en tenant compte du contexte actuel (moyens techniques, technologiques, financiers, etc.) et en tentant de concilier ambition et faisabilité.

Si ces objectifs sont atteints aux horizons 2030 et 2050, la réduction des émissions des gaz à effet de serre sur le territoire de l'Interco Normandie Sud Eure devrait avoisiner les objectifs définis par la Loi (- 45 % pour - 55 % visés à l'horizon 2030 et - 77 % au lieu de - 83 % en 2050). Pour compenser le fait de ne pas les atteindre tout à fait, il sera possible de **s'appuyer sur les capacités de stockage de carbone du territoire**, pour lesquelles la trajectoire envisagée est détaillée dans le paragraphe suivant.

## SYNTHÈSE DES OBJECTIFS CHIFFRÉS POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

**Tableau 6 : Synthèse des objectifs chiffrés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Secteur d'activité	2014	Objectif 2026 (*)		Objectif 2029 (*)		Objectif 2030		Objectif 2050	
	En Kteq	En Kteq	En %	En Kteq	En %	En Kteq	En %	En Kteq	En %
Transport	97	53,6	- 45 %	46	- 52 %	44	- 55 %	25	- 74 %
Tertiaire	14	9,2	- 34 %	8	- 41 %	8	- 43 %	3	- 79 %
Résidentiel	38	26,1	- 31 %	24	- 38 %	23	- 39 %	7	- 82 %
Agriculture	101	68,3	- 32 %	62	- 39 %	60	- 41 %	25	- 75 %
Industrie	39	27,1	- 31 %	25	- 37 %	24	- 38 %	7	- 82 %
<b>TOTAL</b>	<b>289</b>	<b>184,3</b>	<b>- 36 %</b>	<b>165</b>	<b>- 43 %</b>	<b>159</b>	<b>- 45 %</b>	<b>67</b>	<b>- 77 %</b>

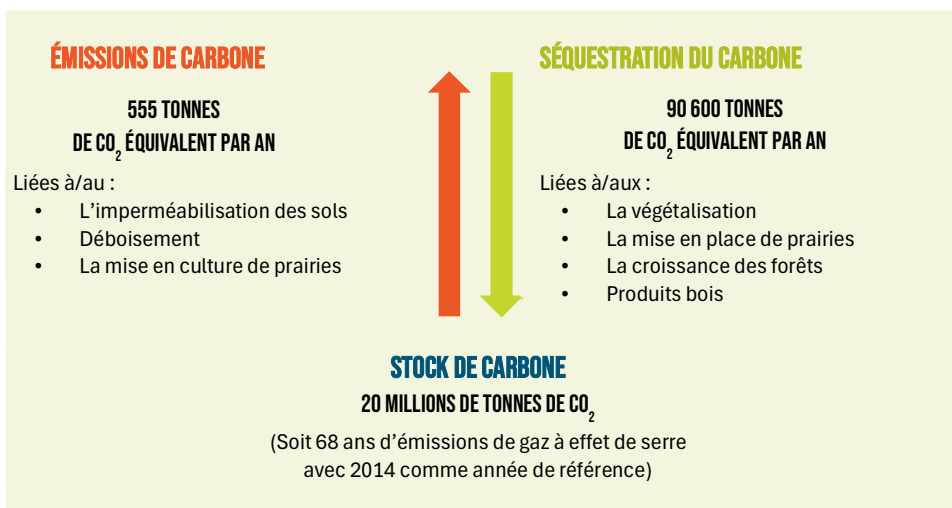
(\*) Les objectifs intermédiaires pour les années 2026 et 2029 ont été calculés sur la base du taux moyen de variation moyen annuel entre 2014 et 2030.

**L'objectif fixé à horizon 2050 (- 77 %) est compatible avec celui posé au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Normandie (- 75 %).**

### 2. Renforcement du stockage de carbone

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) vise la neutralité carbone de la France à l'horizon 2050.

Actuellement, près de **20 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent sont stockés sur le territoire de l'INSE** (dans les sols ou la végétation), soit l'équivalent de **68 ans d'émissions** avec les chiffres de 2014 comme référence. En 2020, se sont environ 90 600 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent qui ont été séquestrées tandis que 555 tonnes ont été libérées. Ainsi, la séquestration du carbone sur cette année correspondait à 30 % des émissions annuelles du territoire (avec 2014 comme année de référence).



Avec une base actuelle d'environ 90 600 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent séquestrées par an, **l'objectif de neutralité carbone ne serait pas atteint en 2030** (objectif retenu : 159 000 tonnes) **mais le serait en 2050** (objectif retenu : 67 000 tonnes).

**Il paraît toutefois pertinent d'encourager l'augmentation des capacités de stockage de carbone sur le territoire** compte tenu de ses caractéristiques (couvert forestier très important, espaces publics qu'il est possible de végétaliser davantage, etc.) et de la possibilité de développer certaines pratiques vertueuses (utilisation des produits bois pour la construction, pratiques agricoles alternatives, etc.). Il sera donc question de mettre en œuvre des actions dans ce sens sur le territoire de l'INSE.

### 3. Maîtrise de la consommation d'énergie

**Tableau 7 : Scénarios retenus de maîtrise de la consommation d'énergie par secteur d'activité**

Secteur d'activité	2014		2030			2050		
	En GWh	En %	Scénario choisi	Chiffres (en GWh)	Moyens envisageables	Scénario choisi	Chiffres (en GWh)	Moyens envisageables
Transport	385	35 %	Scénario règlement <sup>re</sup>	308	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc de véhicules qui émet moins</li> <li>Développement d'actions pour une mobilité alternative</li> <li>Des services limitant les besoins de mobilité</li> </ul>	Scénario règlement <sup>re</sup>	192	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc de véhicules peu émetteur</li> <li>Une généralisation des mobilités alternatives à l'automobile</li> <li>Des services limitant les besoins de mobilité</li> </ul>
Tertiaire	90	8 %	Scénario règlement <sup>re</sup>	72	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un programme de rénovation des bâtiments publics lancé</li> <li>Une sensibilisation forte aux écogestes</li> </ul>	Scénario règlement <sup>re</sup>	45	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une grande partie des bâtiments rénovée</li> <li>Des écogestes généralisés</li> </ul>
Résidentiel	296	27 %	Scénario règlement <sup>re</sup>	236	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une éducation généralisée aux écogestes</li> <li>La moitié du parc de logements est bien isolée</li> <li>Les chauffages énergivores sont remplacés</li> </ul>	Scénario Maximal	60	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une grande partie des logements à la norme BBC ou plus</li> <li>Un parc de chauffage sobre en carbone</li> <li>Des écogestes généralisés</li> </ul>
Agriculture	79	7 %	Scénario règlement <sup>re</sup>	63	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des engins agricoles et des pratiques moins énergivores</li> <li>Une rénovation des bâtiments agricoles</li> </ul>	Intermédiaire entre prudent et règlement <sup>re</sup>	50	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des bâtiments sobres en énergie</li> <li>Des engins moins énergivores</li> </ul>
Industrie	247	23 %	Scénario règlement <sup>re</sup>	197	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreuses entreprises accompagnées pour réduire leur consommation d'énergie</li> </ul>	Scénario règlement <sup>re</sup>	125	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des industries qui ont modernisé leur processus de production</li> <li>Un accompagnement à la sobriété énergétique</li> </ul>
TOTAL	1097	100 %	/	876	- 20 % de consommation énergétique par rapport à 2014	/	472	- 57 % de consommation énergétique par rapport à 2014

Comme évoqué précédemment la hausse des coûts de l'énergie, couplée à une volonté forte des différents acteurs pourraient amener les consommations énergétiques à diminuer assez rapidement. En raison de nombreuses incertitudes (contexte politique, disponibilité des ressources, progrès technologiques, etc.), il est à ce jour difficile de déterminer si ou un plusieurs secteurs vont être amenés à connaître des mutations rapides concernant leur consommation énergétique. Il est donc décidé d'opter pour le fait de **fournir des efforts continus et proportionnels dans tous les secteurs d'activité**.

Ces efforts devront être considérables et réalisés par l'ensemble des acteurs pour parvenir aux objectifs formulés. S'ils sont atteints aux horizons 2030 et 2050, la réduction de la consommation d'énergie sur le territoire correspondra aux objectifs définis par la loi (- 20 % à l'horizon 2030 et - 50 % en 2050 par rapport à 2012).

## SYNTHÈSE DES OBJECTIFS CHIFFRÉS POUR LA DIMINUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

**Tableau 8 : Synthèse des objectifs chiffrés pour la diminution des consommations énergétiques**

Secteur d'activité	2014	Objectif 2026 (*)		Objectif 2029 (*)		Objectif 2030		Objectif 2050	
	En GWh	En GWh	En %	En GWh	En %	En GWh	En %	En GWh	En %
Transport	385	325,7	- 15 %	312	- 19 %	308	- 20 %	192	- 50 %
Tertiaire	90	76,1	- 15 %	73	- 19 %	72	- 20 %	45	- 50 %
Résidentiel	296	249,8	- 16 %	239	- 19 %	236	- 20 %	60	- 80 %
Agriculture	79	66,7	- 16 %	64	- 19 %	63	- 20 %	50	- 37 %
Industrie	247	208,5	- 16 %	200	- 19 %	197	- 20 %	125	- 49 %
<b>TOTAL</b>	<b>1097</b>	<b>926,7</b>	<b>- 16 %</b>	<b>88</b>	<b>- 19 %</b>	<b>876</b>	<b>- 20 %</b>	<b>472</b>	<b>- 57 %</b>

(\*) Les objectifs intermédiaires pour les années 2026 et 2029 ont été calculés sur la base du taux moyen de variation moyen annuel entre 2014 et 2030.

**L'objectif fixé à horizon 2050 (- 57 %) est compatible avec celui posé au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Normandie (- 50 %).**

### 4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage

**Tableau 9 : Scénarios retenus de développement des énergies renouvelables par source d'énergie**

Source d'énergie	2015		2030			2050		
	En GWh	En %	Scénario choisi	Chiffres (en GWh)	Moyens envisageables	Scénario choisi	Chiffres (en GWh)	Moyens envisageables
Solaire photovoltaïque	2	1,4 %	Réglementaire	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>30 % de maisons et une partie des bâtiments et parkings équipés</li> </ul>	Intermédiaire entre prudent et maximal	110	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une grande partie des bâtiments équipée</li> <li>Quelques centrales au sol installées (anciennes friches)</li> </ul>
Solaire thermique	0,5	0,4 %	Tendanciel	0,7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelques installations en plus chez les particuliers</li> </ul>	Tendanciel	1,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelques installations en plus chez les particuliers</li> </ul>
Pompe à chaleur (PAC)	8	5,8 %	Réglementaire	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'installation de PAC dans les logements neufs</li> <li>Le remplacement de quelques chauffages au fioul</li> </ul>	Maximal	25	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreuses chaudières fioul remplacées par des PAC</li> </ul>
Bois énergie	98	70,7 %	Réglementaire	100	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le remplacement des équipements anciens</li> <li>La construction de chaudières bois collective</li> </ul>	Tendanciel	98	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le remplacement de quelques équipements anciens supplémentaires</li> </ul>
Éolien	30	21,7 %	Prudent	75	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc de 4 éoliennes de 3MW supplémentaires</li> </ul>	Prudent	100	<ul style="list-style-type: none"> <li>Deux parcs de 4 éoliennes 3MW supplémentaires</li> </ul>
Méthanisation	0	/	Maximal	120	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trois à quatre unités sur le territoire</li> </ul>	Maximal	239	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cinq à dix unités sur le territoire</li> </ul>
<b>TOTAL</b>	<b>138,5</b>	<b>100 %</b>	<b>/</b>	<b>345,7</b>	<b>+ 150 % de production d'ENR par rapport à 2015 (× 2,5)</b>	<b>/</b>	<b>573,5</b>	<b>+ 314 % de production d'ENR par rapport à 2015 (× 4,1)</b>

Compte tenu des retours des différents acteurs du territoire, il paraît intéressant de développer un mix énergétique basé en priorité sur :

- Le bois énergie, choix stratégique compte tenu des ressources locales importantes et pour lequel le scénario réglementaire (qui correspond d'ailleurs au scénario maximal) est retenu à l'horizon 2030. À l'horizon 2050, la quantité d'énergie produite par le bois énergie devrait être moins importante compte tenu du fait que les bâtiments devraient bénéficier de meilleures performances thermiques et donc être moins énergivores (d'où le choix du scénario tendanciel) ;
- Le solaire photovoltaïque, pour lequel il paraît vraisemblable d'atteindre les objectifs du scénario réglementaire à l'horizon 2030. Pour 2050, un scénario intermédiaire entre le scénario prudent et le scénario maximal est proposé, ce dernier paraissant moins adapté aux besoins et trop ambitieux ;
- Les pompes à chaleur pour lesquelles les objectifs réglementaires semblent atteignables à l'horizon 2030 et ceux du scénario maximal (correspondant au scénario prudent) à l'horizon 2050 puisqu'il s'agit d'une énergie en plein développement sur le territoire ;
- La méthanisation, pour laquelle des projets sont déjà en cours sur le territoire et qui devraient être suivis de quelques projets supplémentaires à l'avenir.

D'autres sources d'énergie font l'objet de davantage de réserves et de débats au sein du territoire, des scénarios de développement moins ambitieux ont donc été proposés concernant ces dernières, à savoir :

- Le solaire thermique pour lequel les coûts et l'entretien peuvent parfois être plus importants ou complexes par rapport au solaire photovoltaïque (justifiant le choix des scénarios tendanciels) ;
- L'éolien, objet de nombreux débats et dont le développement devrait être limité. De nouvelles éoliennes ayant été construites depuis 2015 (chiffres sur lesquels sont basés les scénarios), la situation en 2030 devrait ainsi correspondre au scénario prudent. Le scénario prudent est également envisagé à l'horizon 2050 puisqu'il est probable que quelques nouvelles installations soient réalisées d'ici là, ou que l'avancée technologique permette d'obtenir de meilleurs rendements.

Si les objectifs définis en termes de réduction de la consommation énergétique et en termes de production d'énergies renouvelables sont atteints, **la part des énergies renouvelables dans la consommation finale dépassera les 32 % visés par la loi**. En 2050, le territoire de l'INSE devrait être **totalelement autonome** d'un point de vue énergétique. **La production pourrait même être alors supérieure à la demande** (121,5 %).

## SYNTHÈSE DES OBJECTIFS CHIFFRÉS POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

**Tableau 10 : Synthèse des objectifs chiffrés pour la production d'énergies renouvelables**

Source d'énergie	2015	Objectif 2026		Objectif 2029		Objectif 2030		Objectif 2050	
	En GWh	En GWh	En %	En GWh	En %	En GWh	En %	En GWh	En %
Solaire photovoltaïque	2	15	+ 662 %	25	+ 1166 %	30	+ 1400 %	110	+ 5400 %
Solaire thermique	0,5	0,6	+ 29 %	0,7	+ 37 %	0,7	+ 40 %	1,5	+ 200 %
Pompe à chaleur (PAC)	8	16	+ 99 %	19	+ 136 %	20	+ 150 %	25	+ 213 %
Bois énergie	98	99	+ 2 %	100	+ 2 %	100	+ 2 %	98	+ 0 %
Éolien	30	60	+ 99 %	71	+ 136 %	75	+ 150 %	100	+ 233 %
Méthanisation	0	50	/	100	/	120	/	239	/
<b>TOTAL</b>	138,5	240,6	+ 74 %	316	+ 128 %	345,7 (39,5 % de la consommation totale) (**)	+ 150 %	573,5	+ 314 % (121,5 % de la consommation totale) (**)

(\*) Les objectifs intermédiaires pour les années 2026 et 2029 ont été calculés sur la base du taux moyen de variation moyen annuel entre 2014 et 2030.

(\*\*) Si les objectifs de réduction des consommations énergétiques sont atteints en parallèle.

**L'objectif fixé à horizon 2030 (39,5 %) est compatible avec celui posé au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Normandie (32 %).**

### 5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur

Aucun réseau de chaleur n'est connu à ce jour sur le territoire de l'INSE. Il s'agira donc tout d'abord **d'identifier les zones favorables à leur création avant de se positionner sur ce sujet**.

### 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires

L'ADEME distingue généralement deux grandes catégories de produits biosourcés industriels, « à usage non alimentaire et non énergétique, partiellement ou totalement issus de la biomasse » :

- Les matériaux (plastiques et composites), principalement destinés aux secteurs du bâtiment, de l'automobile, de l'emballage et des sports et loisirs ;
- Les molécules chimiques (tensioactifs, solvants, lubrifiants...), principalement destinées aux secteurs de la cosmétique, de l'hygiène, des colles, des peintures et de la lubrification en machinerie agricole et forestière.

Ces produits peuvent être obtenus à partir de diverses sources de biomasse : oléoprotéagineux (colza...), plantes amidonnées (maïs, blé...) et sucrières (betterave...), plantes à fibres (lin, chanvre), micro-algues et macro-algues, ressources sylvicoles, plantes herbacées, éco-produits ou sous-produits industriels organiques... »

Il n'existe actuellement pas d'état des lieux de la production des matériaux biosourcés sur le territoire. Toutefois, compte tenu de ses caractéristiques (couvert forestier important), il paraît intéressant de **se concentrer sur la filière bois et de la développer**. Cette filière pourrait notamment trouver des débouchés dans certaines actions envisagées dans le PCAET (constructions plus écoresponsables, chauffage, etc.).

## 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA) fixe des objectifs en termes de réduction des polluants atmosphériques à l'horizon 2030 par rapport à 2005 et qui seront repris dans le cadre de ce PCAET :

Composés organiques volatils	2005	2018	Objectif 2026 -2029	Objectif dès 2030
Émissions (en tonnes)	2312,6	1507,9	1225,7	1110,4
Évolution par rapport à 2005	/	- 34,8 %	- 47 %	- 52 %

Oxydes d'azote	2005	2018	Objectif 2026 -2029	Objectif dès 2030
Émissions (en tonnes)	1553,9	964,4	621,6	481,7
Évolution par rapport à 2005	/	- 37,9 %	- 60 %	- 69 %

Dioxyde de soufre	2005	2018	Objectif 2026 -2029	Objectif dès 2030
Émissions (en tonnes)	84,3	28,8	28,7	19,4
Évolution par rapport à 2005	/	- 65,8 %	- 66 %	- 77 %

Ammoniac	2005	2018	Objectif 2026 -2029	Objectif dès 2030
Émissions (en tonnes)	889,3	1090,3	818,2	773,7
Évolution par rapport à 2005	/	+ 22,6 %	- 8 %	- 13 %

Particules fines PM 2.5	2005	2018	Objectif 2026 -2029	Objectif dès 2030
Émissions (en tonnes)	261,1	158,4	151,4	112,3
Évolution par rapport à 2005	/	- 39,3 %	- 42 %	- 57 %

Particules fines PM 10 (*)	2005	2018	Objectif 2026 -2029	Objectif dès 2030
Émissions (en tonnes)	455,2	346,7	264	195,7
Évolution par rapport à 2005	/	- 24 %	- 42 %	- 57 %

(\*) Aucun objectif n'est défini pour les particules PM 10. Les objectifs des PM 2.5 ont donc été appliqués.

Source : Orecan – Atmo Normandie – Inventaire version 3.2.7

Concernant certains polluants, des progrès ont déjà été réalisés comme l'attestent les chiffres de 2018. Il s'agira donc de **poursuivre les efforts dans les différents secteurs** pour atteindre les objectifs escomptés en 2030. Pour les polluants pour lesquels les chiffres ont augmenté (ammoniac), **des mesures supplémentaires devront être mises en place pour inverser la tendance**. Certaines actions envisagées dans le PCAET (pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, modes de transport alternatifs) permettront d'œuvrer dans ce sens.

## 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques

Poste source	Puissance EnR déjà raccordée (en MW)	Puissance des projets EnR en développement (en MW)	Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR (en MW)
Verneuil sur Avre	1	10,4	19,6
Rugles	0	0	0
Damville	10,9	10	17
Glos la Ferrière (hors territoire)	13,6	0,3	40,2
Aube (hors territoire)	3,2	3,3	32,6
Nonancourt (hors territoire)	0,5	0	48

Source : S3reNR

Il existe plusieurs postes sources sur le territoire dont certains ont une capacité d'accueil de nouvelles productions d'énergies renouvelables à hauteur de 36,6 MW. À proximité immédiate du territoire, la capacité est de 120,8 MW.

Aucune stratégie élaborée n'a été déterminée à ce jour concernant l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques avec le développement des énergies renouvelables. Quelques lignes directrices seront toutefois intégrées dans le cadre du PCAET à savoir : **identifier en amont les zones favorables à l'intégration des différentes productions d'énergies renouvelables, veiller à maîtriser et coordonner la production et la distribution** de ces dernières et enfin, **exploiter cette capacité d'accueil de la manière la plus cohérente possible** (au sein du territoire mais aussi en envisageant des liens avec les territoires voisins).

## 9. Adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique correspond à des actions qui permettront de minimiser les effets néfastes du changement climatique. Le diagnostic du PCAET a mis en avant une diversité d'impact attendus notamment sur :

- La santé des habitants ;
- La biodiversité et les milieux naturels ;
- La disponibilité de la ressource en eau ;
- Les activités économiques ;
- Les bâtiments et infrastructures.

Afin de s'adapter le plus efficacement possible, des **études permettant de caractériser les changements à venir** concernant ces différentes problématiques devront être menées sur le territoire de l'INSE.

Parallèlement, des **actions de sensibilisation et de communication** devront s'ajouter à celles déjà existantes afin que l'ensemble des acteurs puissent adopter des pratiques plus responsables.

Enfin, les actions permettant de lutter contre les effets néfastes du changement climatique devront être encouragées et favorisées (création d'espaces verts et d'îlots de fraîcheur, restauration des haies et des cours d'eau, etc.).



# *Méthodologie de l'élaboration de la stratégie du PCAET*

Dans le but de correspondre à la vision de la majorité des acteurs du territoire, la démarche d'élaboration de la stratégie territoriale du PCAET s'est voulue **la plus ascendante possible**.

La **phase de préfiguration du PCAET** a ainsi permis de recueillir les besoins des différents acteurs du territoire grâce à la réalisation d'un **atelier avec les élus** en juin 2019 et de **rencontres avec les élus et les partenaires de l'INSE** durant l'automne 2019 et jusqu'au printemps 2021.

Par la suite, des **ateliers de concertation à destination des élus et des partenaires du territoire** ont eu lieu courant janvier 2022, suivis durant l'été de la même année par des **rencontres et ateliers avec la population**.

Parallèlement à toutes ces actions, une stratégie territoriale a été élaborée avec les membres de la commission Transition Énergétique. Cette stratégie a pu être complétée et consolidée au fur et à mesure que les différents acteurs ont été amenés à s'exprimer sur leur vision de l'avenir du territoire de l'Interco Normandie Sud Eure (INSE).

### Calendrier et étapes de l'élaboration de la stratégie du PCAET



### Étape 1 : Mobiliser les acteurs du territoire et recueillir leur vision (Été 2019 - Printemps 2021)

#### > L'atelier de juin 2019 à destination des élus :

Cet atelier, coconstruit par la DDTM27, le CAUE27, l'INSE et l'école AgroParisTech de Clermont-Ferrand, avait pour objectif de sensibiliser les élus du territoire de l'INSE en amont de l'élaboration du PCAET. Il leur a permis de **s'approprier cette démarche** pour ensuite pouvoir la porter auprès des différents acteurs locaux, notamment la population. Cet atelier a également mis en évidence, à travers le recours à des récits de vie puis à un brainstorming, de nombreuses **thématiques à traiter en priorité** dans le PCAET (sobriété énergétique, mobilité, alimentation, etc.).

#### > Les rencontres avec les partenaires institutionnels et locaux

Certains partenaires du territoire ont également été rencontrés dans le but de **récolter des données supplémentaires**, de **présenter la démarche** du PCAET et d'**identifier les actions qu'ils mènent et qui pourraient être menées**.

#### *Partenaires rencontrés :*

- Animateur BAC du SAEP3R
- Animateurs BAC du SEPASE
- Association Bio en Normandie
- Centre de Ressources pour l'Éducation à l'Environnement
- Chambre d'Agriculture de l'Eure
- Conseil départemental de l'Eure – Circuits Courts

- Conseil départemental de l'Eure – Mobilité
- Conseil départemental de l'Eure – Ressource en eau et agroforesterie
- DDTM de l'Eure
- Eau de Paris
- Fédération Nationale des Communes Forestières – Fédération de Normandie
- GRDF
- SIEGE 27
- SOLIHA

› **Les rencontres avec les élus du territoire**

Entre février et mars 2020, le **président de l'intercommunalité et sept des vice-présidents ont été consultés**. Par la suite, des entretiens ont eu lieu entre mars 2020 et mai 2021 avec les élus des communes toujours dans l'optique de leur présenter la démarche PCAET et de recueillir leurs actions en cours ainsi que leurs impressions, suggestions et besoins.

Au total, **34 communes** représentées par leur maire, souvent accompagné d'un adjoint et/ou du secrétaire de mairie, **se sont exprimées** sur ces questions (représentant près de 80 % de la population de l'intercommunalité).

› **La rencontre avec les services de l'intercommunalité (démarche interne)**

Une démarche interne a également été menée dans le but de **sensibiliser les agents** à cette démarche, de recueillir **leurs propositions d'actions** et également de **faire le lien entre le PCAET et les autres démarches de la collectivité avec lesquelles des thématiques sont partagées** (mobilité, déchets, projets accompagnés par le programme LEADER..., Convention Territoriale Globale...).

## Étape 2 : Proposer une ébauche de stratégie avec la Commission Transition Énergétique (Été 2021)

À partir des éléments mis en évidence lors de la phase de préfiguration et dans le diagnostic du PCAET, les membres de la commission Transition Énergétique ont pu définir les axes principaux à intégrer dans la stratégie, à savoir :

- Le développement d'une production d'énergies renouvelables variée ;
- La rénovation et l'isolation du bâti (habitations et bâtiments du secteur tertiaire) ;
- La revitalisation des centres-bourgs afin de les rendre plus attractifs (davantage de services de proximité, de tiers-lieux, etc.) ;
- Le développement d'une mobilité durable via le recours aux modes de déplacement doux et partagés ainsi que le développement circuits courts et services de proximité ;
- La mise en place d'une agriculture raisonnée et favorisant les circuits courts ;
- La protection de l'environnement (eau, forêts, biodiversité, etc.) et l'accentuation de la végétalisation sur le territoire ;

Ces éléments ont donc servi de base à l'élaboration d'une ébauche de stratégie pour le PCAET qui a par la suite été complétée à partir des retours des autres acteurs ayant été sollicités dans son élaboration (partenaires, élus et population).

## Étape 3 : Alimenter et affiner cette proposition de stratégie (Hiver 2021 - Printemps 2022)

› **Les ateliers partenaires/élus (18 et 25 janvier 2022) :**

En janvier 2022, deux séries d'ateliers reprenant les thématiques ciblées comme prioritaires lors de l'étape précédente ont été organisées :

- Une première le 18 janvier (Habitat, déplacements et modes de vie durables) avec un atelier à destination des partenaires de l'INSE, suivi d'un atelier à destination des élus et durant lesquels les thématiques « **Territoire durable et attractif** », « **Mobilité** », « **Habitat et tertiaire** » ont été abordées ;
- Une seconde le 25 janvier (Environnement et cadre de vie), composée également de deux ateliers successifs (un pour les partenaires et un pour les élus), et durant lesquels ont été traitées les thématiques suivantes : « **Agriculture et alimentation** », « **Énergies renouvelables** », « **Forêt, environnement, biodiversité, eau** ».

Ces ateliers partenaires/élus, auxquels 71 personnes au total ont participé (partenaires et élus confondus) ont ainsi permis :

- De confirmer que les éléments envisagés pour la stratégie territoriale du PCAET concordaient avec la proposition de la Commission et sa vision sur le long terme du territoire ;
- D'affiner la stratégie territoriale en mettant en évidence certains points oubliés ou sur lesquels l'ébauche de stratégie n'insistait pas suffisamment ;
- Aux partenaires et élus de s'exprimer sur les actions à mettre en œuvre à plus ou moins long terme sur le territoire de l'INSE pour répondre aux priorités formulées (étape suivante du PCAET).

› **La concertation avec la population de l'Interco Normandie Sud Eure :**

La population de l'Interco Normandie Sud Eure a également été consultée à plusieurs reprises.

Entre la mi-janvier et la mi-mars de l'année 2022, **deux questionnaires ont circulé sur le territoire :**

- Le premier, **à destination du grand public**, a été diffusé sur internet et en format papier (228 réponses). Il avait pour objectif de recueillir les expériences et le ressenti des habitants sur certains points traités dans le PCAET les impactant directement et au quotidien (habitat, mobilité, consommation, etc.) mais aussi leur perception du territoire de demain (énergies à développer, moyens de transport à privilégier, etc.) ;
- Le second questionnaire ; **à destination des jeunes** du territoire (collégiens et lycéens, 231 réponses), visait à évaluer leur sensibilité sur des thématiques du PCAET les concernant de près (mobilité, consommation, etc.) et à recueillir leurs besoins.

La population a également été consultée lors de différents événements (Forum pour l'Amélioration de l'Habitat du 27 avril 2022, marchés de Breteuil-sur-Iton et de Verneuil d'Avre et d'Iton en juin 2022) durant lesquels il a été possible d'échanger sur certaines thématiques du PCAET (consommation, alimentation, mobilité et habitat notamment).

En plus d'informer la population de l'existence de cette démarche, ces rencontres ont permis d'affiner la stratégie territoriale du PCAET et de définir et détailler certaines actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux et attentes mis en évidence.

#### **Étape 4 : Finaliser une stratégie pour le PCAET de l'INSE (Printemps 2022)**

En prenant en considération les éléments apportés par l'étape 3, il a été possible de retravailler et de compléter la proposition initiale de stratégie formulée à l'étape 2.

Les éléments mis en évidence ont ainsi été présentés à la Commission transition énergétique qui a réfléchi à la manière de les intégrer afin de proposer une stratégie pour le PCAET correspondant à une vision de l'avenir partagée par une majorité des acteurs du territoire.

Les actions proposées lors des ateliers de concertation partenaires/élus ont par exemple été triées et classées au regard de l'ébauche de stratégie ayant été formulée. Elles ont ainsi permis de compléter et de mettre en évidence certains éléments manquants. Il en est de même pour les remarques formulées par les différents acteurs qui ont été prises en considération autant que possible.

Les attendus du PCAET ont également été repris un par un afin de consolider la stratégie et de s'assurer de n'omettre aucun point.

Concernant les éléments chiffrés du PCAET (cf. scénario retenu pour le PCAET de l'Interco Normandie Sud Eure), ces derniers ont été déterminés par les membres de la Commission Transition Énergétique, qui ont recherché l'équilibre entre les caractéristiques du territoire et la vision des différents acteurs afin de proposer une stratégie cohérente et qu'il sera possible de mettre en œuvre.

#### **Étape 5 : Valider la stratégie à mettre en place sur le territoire de l'INSE (Été 2022)**

La proposition de stratégie ainsi obtenue a fait l'objet d'une évaluation par le bureau d'étude Auddicé Environnement qui a pu s'exprimer lors d'une réunion de la commission transition énergétique et lors d'échanges, sur les points forts et les points faibles de cette proposition au regard des éléments mis en évidence dans l'État Initial de l'Environnement.

Les remarques formulées ont ainsi été intégrées autant que possible afin de proposer un PCAET le plus pertinent.

Par la suite, le deuxième comité de pilotage (COFIL) du PCAET de l'INSE, qui s'est tenu en juin 2022, a permis de présenter la stratégie aux partenaires et élus présents afin de recueillir leurs dernières remarques quant à son contenu.

# *Axes et orientations du PCAET de l'Interco Normandie Sud Eure*

**La stratégie du PCAET de l'Interco Normandie Sud Eure repose sur 6 axes correspondant chacun à des grands domaines d'intervention. Chacun des 6 axes se décline en orientations stratégiques qui correspondent aux grands objectifs que se fixe la collectivité dans chaque domaine d'intervention.**



### *Axe 1 : Réduire les besoins énergétiques du bâti*

Orientation n°1. Accompagner la rénovation du bâti

Orientation n°2. Lutter contre la précarité et le gaspillage énergétique

Orientation n°3. Soutenir la construction de bâtiments peu énergivores



### *Axe 2 : Développer et favoriser une mobilité durable sur le territoire*

Orientation n°4. Encourager le recours à des véhicules plus propres

Orientation n°5. Promouvoir et développer les mobilités douces

Orientation n°6. Encourager et développer les modes de transport partagés



### *Axe 3 : Agir pour une agriculture durable, raisonnée et de proximité*

Orientation n°7. Encourager une agriculture durable et respectueuse de l'environnement

Orientation n°8. Valoriser le travail des professionnels du secteur alimentaire

Orientation n°9. Favoriser le bien manger local et lutter contre le gaspillage alimentaire



### *Axe 4 : Viser davantage d'autonomie en développant les énergies renouvelables et les filières locales de biomatériaux*

Orientation n°10. Développer une offre variée d'énergies renouvelables et locales

Orientation n°11. Développer des filières locales de biomatériaux

Orientation n°12. Maîtriser et coordonner la production et la distribution des énergies et matériaux



### *Axe 5 : Intensifier l'attractivité du territoire et le rendre dynamique et durable*

Orientation n°13. Revitaliser le territoire en proposant des services de proximité écoresponsables

Orientation n°14. Remettre en valeur certains espaces délaissés et ramener de la nature en ville

Orientation n°15. Communiquer sur les actions mises en œuvre et les solutions existantes



### *Axe 6 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique en les anticipant*

Orientation n°16. Étudier et faire connaître les effets du changement climatique pour les anticiper et s'y adapter

Orientation n°17. Connaître, protéger et favoriser la biodiversité

Orientation n°18. Restaurer et gérer les milieux naturels pour prévenir les risques

